FÉDÉRATION FRANÇAISE NATATION
COMITÉ RÉGIONAL DE MIDI-PYRÉNÉES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 OCTOBRE 2013

Clubs présents :

Albi Natation, ASPTT Grand Toulouse, Avenir Muret Natation, Cahors Natation, CN Auch, CN Balma, CN Cugnaux, CN Cugnaux, CN Figeac, CN Fleurance, CN Villefranche de Rouergue, Colomiers Natation Synchronisée, Comminges Marsouins, DOVLV Puy l'Evêque, Dauphins Decazeville, Dauphins Toulouse OEC, EP Séméac Tarbes Natation, EN Albi, E Bretenoux-Biars, Espadons Souillac Natation 81, Gourdon Natation, Grand Rodez Natation, JS Gramat, Lafrançaise Natation, Lavaur Natation, Montauban Natation 82, Nautic Club de l'Hers, Saint-Céré Natation, Saverdun Pyrénées Natation, SC Graulhet, Stade Toulousain, SO Millau, Tarbes Nautic Club, Toulouse Nat Synchro, Toulouse OAC, US Carmaux Natation, US Colomiers Natation.

Clubs excusés :

Castres Sports Nautiques, CN Pamiers, CN Castelsarrasin, CN Lannemezan, CN Mazamet-Aussillon, CN Portet sur Garonne, CN Ramonville, CN Villefranche de Lauragais, DS Bagnères de Bigorre, Eau Créative Graulhet, Gaillac Natation, IG Toulouse, Lourdes Natation, Mirepoix Natation, SCN Blagnac, SO Revel, SDN Tournefeuille, Toulouse AC.

Clubs non affiliés :

ASC Montaudran, Association Sportive de l'ISAE, CN Castelsarrasin, CN Causse et Vallon, CN Ténarèze, les Dauphins Séveragais, Saint-Affrique Natation, SO Revel, Splach Natation, Toulouse Aquatique.

Comités Départementaux présents :

Comité Départemental de l'Ariège, Comité Départemental de l'Aveyron, Comité Départemental de Haute-Garonne, Comité Départemental du Gers, Comité Départemental du Lot, Comité Départemental des Hautes-Pyrénées, Comité Départemental du Tarn, Comité Départemental du Tarn et Garonne.

Présents :

- Francis LUYCE, Président de la Fédération Française de Natation.
- Frédéric RAME, Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports de Midi-Pyrénées.

COMITÉ RÉGIONAL DE MIDI-PYRÉNÉES

- Valérie DEFFORGE, Vice-présidente du Comité Régional Olympique et Sportif de Midi-Pyrénées.
- Blaise AZNAR, Adjoint aux Sports de la Ville de Graulhet.
- Claire FITA, Adjoint aux Finances de la Ville de Graulhet, délégué communautaire à la Communauté de Communes Tarn et Dadou, député suppléant.
- Philippe RENAUT, Commissaire aux Comptes.
- Philippe HANS et Chantal PLANQUES, Contrôleurs aux Comptes.
- Joëlle LIEUX, Présidente du Comité Départemental de l'Ariège.
- Bernard DALMON, Président du Comité Départemental de l'Aveyron.
- Gérard BOULOUNAUD, Président du Comité Départemental de Haute-Garonne.
- Thierry MOUILLAUD, Président du Comité Départemental du Lot.
- Guillaume MUZET, Comité Départemental des Hautes-Pyrénées.
- Isabelle MOROSI, Président du Comité Départemental du Tarn.
- Valentin BARRAU, Président du Comité Départemental du Tarn et Garonne.
- Les membres du Comité Directeur : Henri BERGERET, Eric CASTERAN, Michel COLOMA, Jean-Pierre CRISTOFOLI, Jean-Pierre CUSINATO, Bernard DALMON, Alain FELZINE, Edouard FERNANDES, Carlos FERNANDEZ, Stéphanie FEUILLERAT, Christine KITEGI, Renaud LATTE, François LEPINEUX, Joëlle LIEUX, Isabelle MOROSI, Thierry MOUILLAUD, Jean NESPOULOUS, Eric PHILIPPE, Anne VELEZ et Julien VILLE.

Assistent :

- Cédric BENACQUISTA, Conseiller Technique Sportif.
- François HUOT-MARCHAND, Conseiller Technique Régional.
- Muriel MAUSSANG, Secrétaire-comptable.
- Maeva MORINEAU, Conseiller Technique National.

Excusés :

- Martin MALVY, Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées.
- Jean-Claude TRAVAL, Vice Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées.
- Christophe DELAHAYE, Conseiller Régional Midi-Pyrénées.
- Guy DEBUISSON, Président du Comité Régional Olympique et Sportif de Midi-Pyrénées.
- Cédric FAURE, Banque Populaire Occitane.
- Lucien LACOSTE, Conseiller Technique National.
- Sylvain COUDREC, Président du Comité Départemental du Gers.
- Les membres du Comité Directeur : Fabrice CAMBONIE, Didier MESLET, Jean-Marc-NORMAND.

COMITÉ RÉGIONAL DE MIDI-PYRÉNÉES

Absent :

- Eric DROUILLAT, membre du Comité Directeur.

265 voix sont exprimées et 37 clubs sont présents : le quorum est atteint.

Début des travaux de l'Assemblée Générale : 15h53.

Jean NESPOULOUS introduit l'Assemblée Générale en dressant l'historique du SC Graulhet dont il est président : création du club le 23 octobre 1943, organisation d'une Assemblée Générale Régionale le 18 septembre 1986 en présence d'Henri SERANDOUR. L'organisation de la présente Assemblée Générale Régionale intervient donc 70 ans et 3 jours après la création du club. Jean NESPOULOUS informe également que la nageuse Sarah VAYSSE a été formée à Graulhet.

En sa qualité de Présidente du Comité Départemental du Tarn, Isabelle MOROSI se réjouit de l'organisation de l'Assemblée Générale Régionale sur le territoire du département du Tarn après Albi en 2004 et Castres en 2008.

Blaise AZNAR dresse un bilan élogieux de la natation à tous les niveaux de pratique ; il rappelle le rôle des collectivités territoriales et du centre éducatif du sport au service des sports et fait part de la fierté de Graulhet de recevoir, ce jour, l'organisation de l'Assemblée Générale Régionale.

Bernard DALMON introduit à son tour les travaux de cette Assemblée Générale Régionale en remerciant les personnalités invitées et les clubs de leur présence ; il remercie très chaleureusement les membres du Comité Directeur, Muriel MAUSSANG et Cédric BENACQUISTA pour le travail accompli au service des clubs. Il met en exergue un premier indicateur : le bénévolat du Comité Directeur pour la saison 2012-2013 s'élève à 3 000 heures au service du Comité Régional ; puis un deuxième : celui du nombre de licences s'élève à 16 634 au terme de la saison 2012-2013. S'il constitue un record, ce taux de licences reste à relativiser puisque tous les adhérents ne sont pas encore licenciés. Sur le plan sportif, Bernard DALMON félicite les nageurs internationaux de Midi-Pyrénées, les différents clubs avec une mention spéciale aux Dauphins du TOEC, à Montauban Natation, à l'ASPTT Grand Toulouse et au SO Millau qui figurent dans les 20 premières places du Classement National des Clubs. D'un point de vue collectif, Bernard DALMON félicite les délégations régionales de Midi-Pyrénées en Natation Course et en Natation Estivale pour les résultats obtenus ainsi que les bénévoles et le club de Souillac pour l'organisation de ces deux compétitions nationales. Il remercie également les clubs Colomiers Natation Synchronisée et Toulouse Nat. Synchro pour les résultats obtenus aux Championnats de France à Lille. Bernard DALMON vante le bilan de l'ERFAN[1] Midi-Pyrénées et de la mise en place de la plateforme de mutualisation des moyens avec le CREPS[2] Midi-Pyrénées et les Dauphins du TOEC pour développer l'offre de formation de l'ERFAN Midi-Pyrénées. Il se félicite également de la nomination François

[1] Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation.
[2] Centre de Recherche et d'Expertise de la Performance Sportive.

HUOT-MARCHAND à compter du 1 septembre 2013 en Midi-Pyrénées en qualité de Conseiller Technique Régional. Sur un autre registre, Bernard DALMON présente son inquiétude, au regard du contexte économique actuel, de la situation financière de plusieurs clubs (liquidation du club Saint-Affrique Natation) : il exhorte les clubs à professionnaliser leur encadrement et leur gestion financière. Bernard DALMON clôture son intervention en informant de la création de 5 clubs de natation pour la saison 2013-2014, la gestation de 15 projets d'équipements structurants sur le territoire de la région Midi-Pyrénées et des excellents résultats lors des Championnats du Monde à Barcelone.

1. **Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Elective de Balma (27 octobre 2012).**

Le compte-rendu des travaux de l'Assemblée Générale Elective qui s'est déroulée le 27 octobre 2012 à Balma est approuvé à l'unanimité.

2. **Approbation du Rapport Moral.**

Julien VILLE présente rapidement le contenu du rapport moral. Les résultats sportifs sont très élogieux, à tous les niveaux de pratique, sur le plan individuel comme collectif. Il insiste sur la la pluridisciplinarité de l'offre de pratique sur le territoire de la région Midi-Pyrénées et met en exergue l'offre de formation en 2012-2013 : 12 formations, 278 heures de formation dispensées, 176 stagiaires accueillis et 4 232 heures de stage suivies. Julien VILLE remercie les clubs et l'Assemblée Générale pour le sursaut du nombre de licences enregistrées au terme de la saison 2012-2013. Il remercie le Comité Directeur pour son entière mobilisation en faveur du Comité Régional et au service des clubs et explique la mise en place de très bonnes relations avec les collectivités territoriales et de relations privilégiées avec la Fédération Française de Natation et le Comité Régional Olympique et Sportif de Midi-Pyrénées. L'instauration de ces relations permet l'accueil de manifestations d'envergure nationale (3 Coupes de France des Régions et la Finale Nationale du Trophée Lucien Zins) ainsi que l'engagement de réflexions pour la construction de nouveaux équipements structurants. Pour 2013-2014, Julien VILLE explique que le challenge reste immense : développement de l'offre de formations, accueil d'évènements nationaux (Assemblée Générale Fédérale à Millau – 4 et 5 avril 2014 ; Championnats de France Eté Open des Maîtres à Millau – 3 au 6 juillet 2014). Il termine son intervention en remerciant les nageurs, les entraîneurs, les clubs, les collectivités territoriales et les partenaires institutionnels.

Compte-tenu de ces informations, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

3. **Rapport d'activité des commissions régionales.**

Les rapports d'activité des différentes commissions régionales sont successivement présentés par le président de la commission régionale concernée.

D'une manière générale, il reste à retenir les interventions suivantes :

- En natation Course, Jean-Pierre CRISTOFOLI souligne la qualité des résultats sportifs obtenus et la sérénité qui règne au sein de la commission régionale.
- En Maîtres, Anne VELEZ décrit l'implication de la commission régionale dans la réflexion sur l'innovation du programme sportif avec la proposition en 2013-2014 d'une nouvelle compétition : le Polonat Régional des Maîtres ; elle fait part de sa satisfaction de l'organisation des Championnats de France d'Eté Open des Maîtres à l'été 2014 à Millau. En termes de question, Alain NADAUD souhaite connaître les modalités de gestion des records pour la discipline des officiels lesquelles seront tranchées prochainement par le Bureau puis le Comité Directeur.
- En Natation Estivale, Jean-Pierre CUSINATO dresse un bilan élogieux de la saison en termes de résultats sportifs comme en termes organisationnels de compétitions avec pour point d'orgue l'organisation de la Coupe de France des Régions à Souillac les 31 août et 1 septembre 2013. Il regrette néanmoins des contestations jugées trop nombreuses de décisions de jury.
- En Natation Synchronisée, Christine KITEGI présente le niveau de pratique en Midi-Pyrénées (de l'ENF[3] au niveau national), le bilan des actions du socle de formation, le suivi des jeunes ayant du potentiel, les résultats en catégorie FINA et le bilan en termes de formation. Elle conclut son intervention en insistant sur la nécessaire pluridisciplinarité en termes d'offre de pratique sportive sur le territoire de la région Midi-Pyrénées et en remerciant très chaleureusement les bénévoles de la commission.
- En Waterpolo, Carlos FERNANDEZ remercie le Comité Régional Midi-Pyrénées pour son action en faveur du Waterpolo ; il fait part d'encouragements partagés avec le Comité Directeur sur l'offre de pratique du Waterpolo même si les résultats des deux délégations régionales restent en-deçà des espérances.
- En Finances, Isabelle MOROSI présente les méthodes de travail, d'investigation et de suivi des comptes menés par la commission.
- En Informatique et Chronométrage, Eric CASTERAN rappelle les problématiques de gestion des compétitions. Il souligne le travail de la commission qui a systématiquement assuré la création et la gestion de toutes les compétitions régionales de Natation Course, de Maîtres et de Natation Estivale.
- Au sujet des labels, Julien VILLE rappelle le principe et le but de la labellisation. Si la commission ne s'est réunie qu'une seule fois, celle-ci a pu examiner tous les dossiers pour ne procéder à la labellisation que d'un seul club. D'une manière générale, cette commission attend les prérogatives la Commission Fédérale de Développement Territorial en termes d'accompagnement des clubs dans leur structuration, d'examen de labellisation, d'actions de valorisation et de suivi de la labellisation.

[3] Ecole de Natation Française.

- Enfin, le rapport de la Commission des Officiels de Natation Course est présenté en termes d'effectifs d'officiels et d'effectifs d'officiels formés.

Compte-tenu de toutes ces informations, tous les rapports d'activités présentés sont adoptés à l'unanimité.

4. Rapport d'activité du Conseil d'Administration de l'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation.

Le compte-rendu du Conseil d'Administration de l'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation est approuvé à l'unanimité.

5. Compte de résultats 2012-2013, attendu du Commissaire aux Comptes, compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes.

Isabelle MOROSI procède à la présentation du compte de résultats. Celui-ci représente une photographie du Comité Régional à la date de clôture de l'exercice financier 2012-2013. On y retrouve les biens et matériels que possède le Comité Régional (bilan actif) et les capitaux propres et tout ce qui est du par le Comité Régional (bilan passif). L'exercice 2012-2013 présente un montant de 547 614 € et dégage une insuffisance de 15 860,62 € qui est aisément justifiable par l'organisation de 3 compétitions nationales et l'achat de l'aire de stationnement, entre autres.

Philippe RENAUT souligne l'exemplarité de la gestion financière et comptable du Comité Régional au terme de l'exercice 2012-2013. Il atteste, en outre, la totale conformité des comptes du Comité Régional en cohérence avec son activité et au regard de la législation en vigueur.

Suite à l'examen de l'ensemble des comptes en date du 23 octobre 2013, Chantal PLANQUE et Philippe HANS attestent, en qualité de Contrôleurs aux Comptes, avoir procédé à des contrôles orientés d'une trentaine d'écritures. A l'issue de ces contrôles, ils concluent que les dépenses et les recettes de l'exercice 2012-2013 sont liées à l'activité du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation. Ils saluent la précision des pièces justificatives et remercient Muriel MAUSSANG et Bernard DALMON de leur disponibilité lors de la vérification.

Compte-tenu de l'ensemble des ces interventions, le compte de résultats et le report sont approuvés à l'unanimité.

6. Budget prévisionnel 2013-2014 et catalogue des tarifs 2013-2014.

Isabelle MOROSI procède à une présentation généralisée du budget prévisionnel pour l'exercice 2013-2014. Celui-ci est élaboré sur le principe d'une stabilisation financière du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation de l'exercice 2012-2013 à l'exercice 2013-2014.

Compte-tenu des ces informations, le budget prévisionnel 2013-2014 est approuvé à l'unanimité.

Le catalogue des tarifs 2013-2014 est élaboré en adéquation avec le budget prévisionnel 2013-2014 ; celui-ci maintient le montant des aides aux organisations régionales ainsi que le principe d'une ristourne sur le tarif de la licence ; en revanche, il prévoit une augmentation du tarif de certains engagements.

Compte-tenu des ces informations, le catalogue des tarifs 2013-2014 est approuvé à la majorité [contre : 8 voix (Tarbes Nautic Club), abstention : 0 voix, pour : 257 voix (cf. liste des clubs présents)].

7. Désignation des Contrôleurs aux Comptes.

A l'unanimité des voix, Philippe HANS et Chantal PLANQUE sont reconduits en qualité de Contrôleurs aux Comptes pour l'exercice 2013-2014.

A l'unanimité des voix, il est accepté qu'ils soient suppléés, si besoin, par Nicolas NAUDIN et Sabrina SOULIE.

8. Adoption des calendriers sportifs 2013-2014.

L'intégralité des calendriers sportifs est adoptée à l'unanimité avec la modification suivante : positionnement du Meeting de la Ville de Graulhet en date des 14 et 15 juin 2014 (cf. calendrier départemental du Tarn).

9. Adoption des dispositions règlementaires 2013-2014.

François HUOT-MARCHAND présente les dispositions règlementaires suivantes :

Article 1 – Déclaration des forfaits.

- Article 1.1 – DELAI DE DECLARATION DES FORFAITS : Dans toutes les compétitions de natation course, un compétiteur[4] qui désire ne pas prendre part à une demi-finale ou une finale pour laquelle il a obtenu une qualification peut déclarer forfait. Ce forfait doit être déclaré le plus tôt possible auprès de l'organisateur (secrétariat informatique, par exemple). Le forfait pour une finale ou une demi-finale sera considéré comme "non déclaré" trente (30) minutes après la fin de la dernière épreuve de la réunion au cours de laquelle la qualification a été obtenue.
- Article 1.2 – RESERVISTES : A l'issue de chaque épreuve, les finalistes ou demi-finalistes sont identifiés ainsi que cinq (5) réservistes qui devront être disponibles pour participer à l'épreuve de demi-finale ou de finale dans le cas d'un ou plusieurs forfaits. Ces réservistes devront également déclarer auprès de l'organisateur leur éventuelle volonté de ne pas

[4] Le masculin est ici utilisé dans son acception générique et s'adresse aux compétiteurs "hommes" autant qu'aux compétitrices "femmes".

participer à la demi-finale ou finale de l'épreuve le plus tôt possible après l'épreuve pour laquelle ils ont obtenu leur place de réserviste.

- Article 1.3 – REFERENT : Avant le début de la première épreuve, une personne par structure est identifiée comme référent. Cette personne est alors la seule habilitée à déclarer un forfait auprès de l'organisateur. Elle indique à l'organisateur ses coordonnées téléphoniques et s'engage à être joignable pendant les intervalles entre les réunions matinales et les phases finales. C'est la seule personne que l'organisateur préviendra de l'entrée d'un réserviste en finale ou en demi-finale suite à un ou plusieurs forfaits. En cas d'impossibilité de confirmer la participation du réserviste, l'organisateur peut alors considérer ce compétiteur comme étant forfait, et prévenir le réserviste suivant, dans l'ordre des résultats obtenus en série.
- Article 1.4 – EPREUVE CLASSEMENT AU TEMPS AVEC "SERIE RAPIDE" : Dans le cas de l'organisation d'une épreuve avec les nageurs les plus rapide regroupés dans une série lors de la réunion des demi-finales ou finales d'autres épreuves, les participants à cette série doivent confirmer à l'organisateur leur participation à cette épreuve avant le début de la première série de l'épreuve.

Article 2 – Forfaits « non-déclarés ».

- Article 2.1 – SANCTION SPORTIVE EN CAS DE NON DECLARATION D'UN FORFAIT EN FINALE OU EN DEMI-FINALE : Dans le cas d'une absence lors d'une finale ou d'une demi-finale qui n'aurait pas été déclarée dans les délais définis dans l'article 1.1, le nageur concerné se voit interdire la participation à l'épreuve suivante, quelle que soit cette épreuve (demi-finale ou finale dans la même après-midi, ou en série le lendemain).
- Article 2.2 – CARACTERE JUSTIFIABLE D'UN FORFAIT NON DECLARE : Seules les impossibilités médicales non prévisibles survenant après les trente minutes suivant la fin de la dernière épreuve de la réunion au cours de laquelle la qualification a été obtenue peuvent être prises en considération. La décision de ne pas caractériser le forfait comme "non déclaré" appartient au délégué/responsable de la compétition, après consultation du médecin officiel de la compétition, ou d'un autre médecin dans le cas où ce dernier n'est pas désigné. Dans ce cas uniquement, la sanction sportive définie en article 2.1 ne s'applique pas.

Article 3 – Egalités[5] en phase de qualification.

- Article 3.1 – EGALITE DES RESERVISTES : Dans le cas d'une égalité à l'issue des série de nageurs identifiés comme réservistes à l'issue des séries, les référents des structures concernées sont réunis par l'organisateur afin de choisir le mode de détermination de la

[5] Ces dispositions sont liées à l'article SW 3.2.3 du règlement FINA : "*Dans le cas où des nageurs de la même série ou de séries différentes ont des temps égaux enregistrés au centième de seconde pour la huitième/dixième ou la seizième/vingtième place selon qu'on utilise 8 ou 10 lignes, ils devront nager de nouveau pour déterminer quel nageur accédera aux finales appropriées. Une telle course ne doit pas avoir lieu moins d'une heure après que tous les nageurs concernés aient achevé leur série. Une autre course aura lieu si de nouveau des temps égaux sont enregistrés. Si nécessaire un barrage pourra avoir lieu pour déterminer le 1er et le 2ème réserviste si des temps ex-æquo sont enregistrés.*" (traduction de la commission juges et arbitres de la FFN)

participation. Dans le cas où tous les réservistes confirment leur intention de participer à la finale, un barrage peut être organisé pour déterminer quel réserviste aura, le premier, la possibilité de nager dans le cas d'un forfait d'un compétiteur déjà qualifié en finale. Ce barrage s'effectuera alors après le délai de 30 minutes suivant la fin de la dernière épreuve de la réunion au cours de laquelle a eu lieu la phase de qualification de l'épreuve. Le mode du tirage au sort peut être préféré à la réalisation d'une épreuve de barrage, si les structures concernées en acceptent unanimement la pertinence et sous le contrôle du délégué/responsable de la compétition.

- Article 3.2 – EGALITE ENTRE FINALISTES : Dans le cas où une égalité est mesurée entre deux compétiteurs pour les places de dernier finaliste "A" et premier finaliste "B", un barrage peut-être organisé pour déterminer la répartition en finale. Le tirage au sort peut également être choisi si les structures concernées le souhaitent unanimement et que le délégué/responsable de la compétition en accepte la pertinence. Cette disposition s'applique également pour la répartition dans d'autres finales ("C", "D", etc.).
- Article 3.3 – EGALITE A L'ISSUE D'UN BARRAGE : Dans le cas d'une égalité lors d'un barrage, un tirage au sort permet de définir le compétiteur qualifié pour la phase compétitive suivante.

L'intégralité de ces dispositions règlementaires est adoptée à l'unanimité.

10. Adoption du Plan de Développement des activités de la Natation sur le territoire de la région Midi-Pyrénées pour la période 2013-2017.

François HUOT-MARCHAND présente le plan de développement des activités de la natation sur le territoire de la région Midi-Pyrénées pour la période 2013-2017. Ce plan de développement es articulé autour des relations partenariales à établir ou renforcer avec les structures étatiques (Ministère des Sports, Ministère de l'Education Nationale, Centre de Recherche et d'Expertise de la Performance Sportive), les collectivités territoriales (Conseil Régional de Midi-Pyrénées, Conseils Généraux, Intercommunalités et Municipalités), les structures de tutelle (Fédération Internationale de NAtation, Fédération Française de Natation) et le milieu associatif (Comités National, Régional, Départemental Olympique et Sportif, Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques, Comités Départementaux et Clubs).

Le plan de développement est organisé en 3 pôles :

- Expertise : il s'agit d'accompagner, valoriser l'élaboration et la réalisation des stratégies sportives visant l'excellence sportive.
- Structuration : cela consiste à accompagner, valoriser et labelliser les structures dans l'élaboration et la réalisation de leurs stratégies de développement.
- Promotion : il s'agit de promouvoir, coordonner, soutenir et accompagner le développement des pratiques, compétitives ou non, pour tous les publics.

En sus du contenu de ces différents pôles, François HUOT-MARCHAND présente également, dans le cadre de chacun d'eux, les objectifs opérationnels. Le support de l'intervention de François HUOT-MARCHAND est annexé au présent compte-rendu.

FÉDÉRATION FRANÇAISE NATATION
COMITÉ RÉGIONAL DE MIDI-PYRÉNÉES

11. Date de l'Assemblée Générale Régionale (saison 2013-2014).

La date du 25 octobre 2014, proposée par le Comité Directeur pour la tenue des travaux de la prochaine Assemblée Générale Régionale, est approuvée à l'unanimité. Celle-ci se déroulera à Séméac ; l'horaire sera précisé ultérieurement.

Le lieu de l'Assemblée Générale Régionale pour la saison 2014-2015 est également adopté à l'unanimité : il s'agit de Figeac. La date de celle-ci sera fixée lors de l'Assemblée Générale Régionale du 25 octobre 2014 à Séméac.

12. Intervention des Invités.

Valérie DEFFROGES insiste sur la nécessaire animation sportive du territoire de la région Midi-Pyrénées pour répondre aux enjeux socio-économiques du sport. Elle axe son attention sur la promotion du sport par l'accès au sport au plus grand nombre afin de proposer une éducation sportive massive. Elle insiste sur l'apport des bénévoles dans le milieu associatif et sur l'implication de jeunes dirigeants. Enfin, Valérie DEFFORGES assure du soutien du Comité Régional Olympique et Sportif de Midi-Pyrénées au Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation dont elle salue la qualité des travaux de l'Assemblée Générale Régionale.

Francis LUYCE dresse un historique de ces visites en Midi-Pyrénées : Villefranche de Rouergue le 3 octobre 2010, puis Montauban le 31 mars 2012, Toulouse les 10 et 11 mai 2013, Souillac les 31 août et 1 septembre 2013 et enfin Graulhet le 26 octobre 2013. Il remercie le club SC Graulhet pour l'organisation de cette Assemblée Générale Régionale et le Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation par la qualité des travaux tant par le biais du support écrit que lors des échanges oraux. Francis LUYCE aborde successivement 6 points : les équipements structurants, le CIAA[6], la formation, l'opération Savoir Nager et l'opération Nagez Forme Santé dont il reconnaît l'implication et le dynamisme du Comité Régional Midi-Pyrénées. Il concède un échec : celui de la labellisation, attribué à l'absence de visibilité des préconisations fédérales.

Frédéric RAME explique le rôle et l'apport de l'Etat dans le développement de l'offre de pratique sportive (augmentation du nombre de licences), l'élaboration du plan de développement, l'offre de formation (dont il souligne la qualité et l'ampleur pour l'ERFAN Midi-Pyrénées), la pratique sportive en compétition et hors compétition et la pratique sportive féminine. Il dresse un bilan élogieux du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation en termes de résultats sportifs et de transparence (organisation et contenu des travaux de l'Assemblée Générale Régionale).

Claire FITA explique la fierté de la Ville de Graulhet de recevoir les travaux de l'Assemblée Générale du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation. Elle souligne la qualité du contenu des travaux et la convivialité de l'organisation de cette journée.

---

[6] Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques.

COMITÉ RÉGIONAL DE MIDI-PYRÉNÉES

13. Remise des récompenses.

Les récompenses fédérales, les récompenses régionales exceptionnelles et les récompenses régionales sont remises par Francis LUYCE, Bernard DALMON et Christine KITEGI.

14. Questions diverses.

En l'absence de questions diverses, les travaux de l'Assemblée Générale Régionale sont clôturés.

Fin des travaux de l'Assemblée Générale : 19h14

Bernard DALMON
Président

Julien VILLE
Secrétaire Général

FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

COMITE REGIONAL MIDI-PYRENEES

PROJET DE DEVELOPPEMENT 2013-2017

1. PRINCIPES GENERAUX

FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

www.ffnatation.fr - T. 01 41 83 87 70 - F. 01 41 83 87 69 - 14 rue Scandicci - 93508 PANTIN Cedex

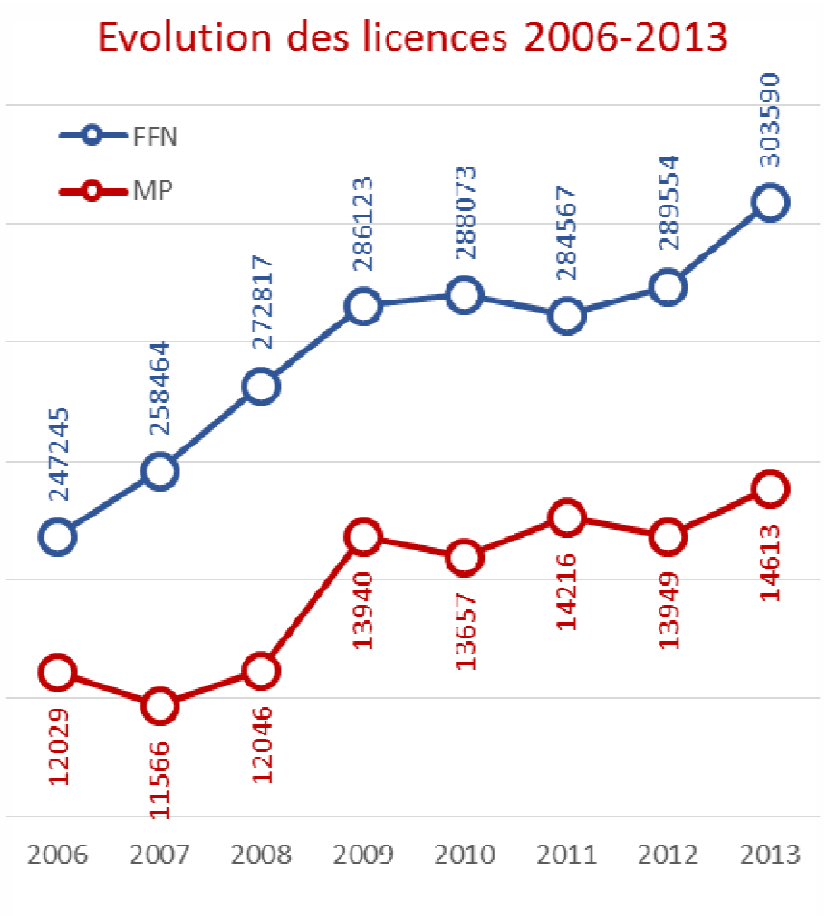

14 613 licenciés (5ème rang français)
63 clubs (7ème rang français)
8 départements

143 compétitions organisées
926 officiels
3 868 compétiteurs

231 sportifs au niveau national
43 sur liste Espoirs
10 sur liste Haut Niveau
18 en équipe de France en 2013

12 formations
176 stagiaires
287 heures

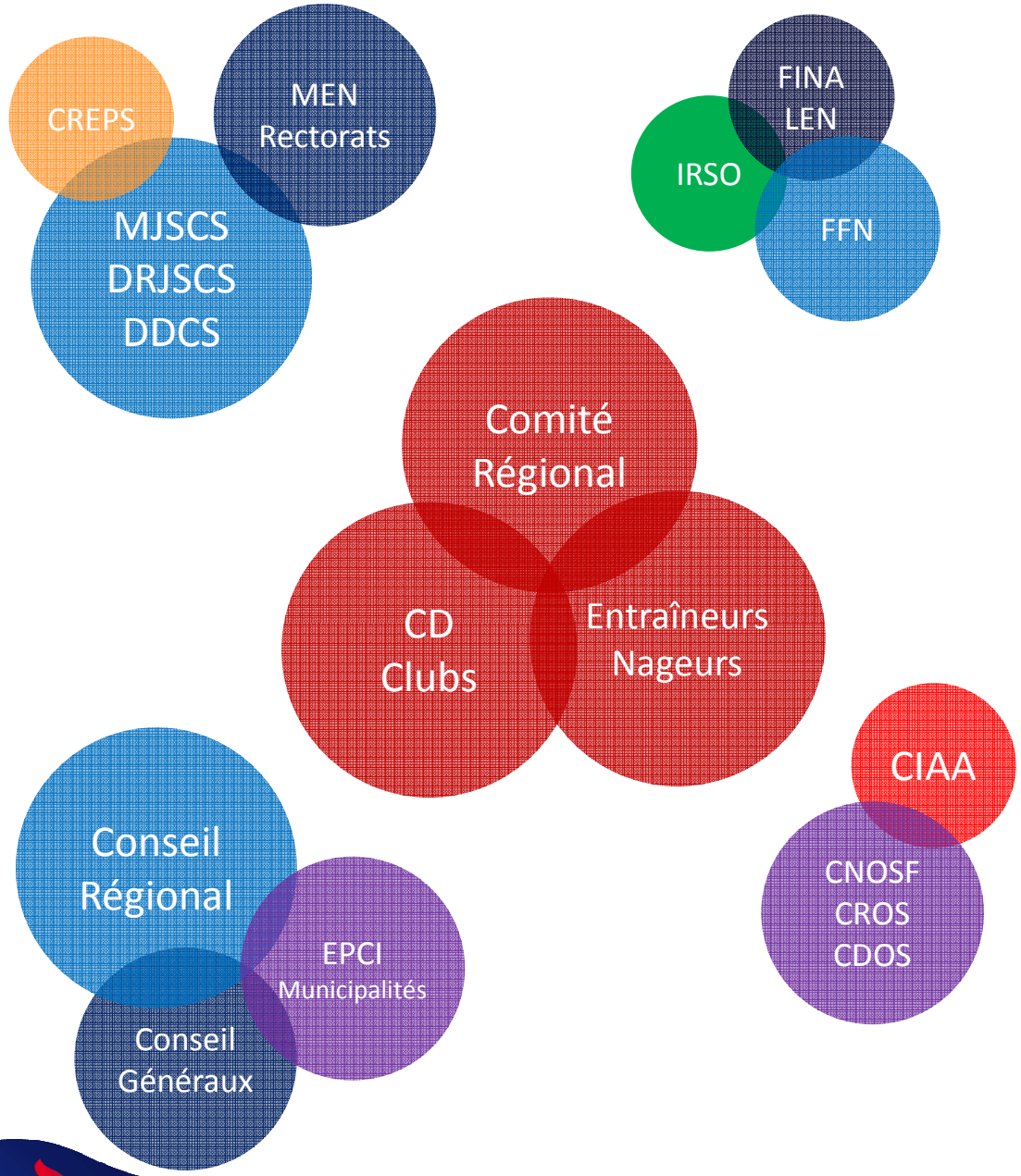

UN PRINCIPE
Le partenariat

« Une association active de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif partagé relié à un problème ou à un besoin clairement identifié dans lequel, en vertu de leur mission respective, ils ont un intérêt, une responsabilité, une motivation voire une obligation. »

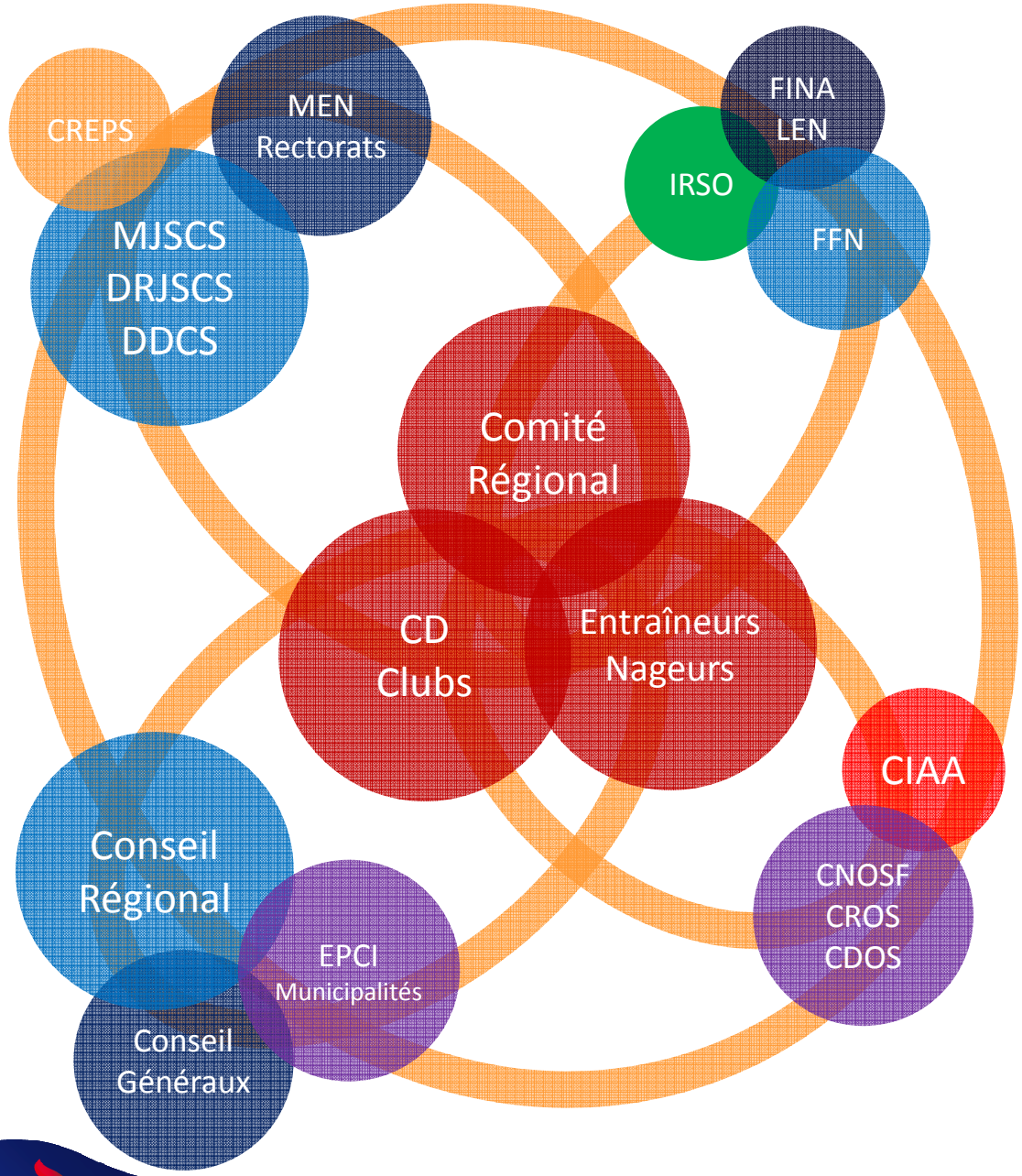

UNE AMBITION
Catalyser les relations

Développer, pérenniser et enrichir les relations de partenariats et devenir une référence nationale en la matière.

Positionner le Comité Régional comme le partenaire de toutes les pratiques aquatiques de la région.

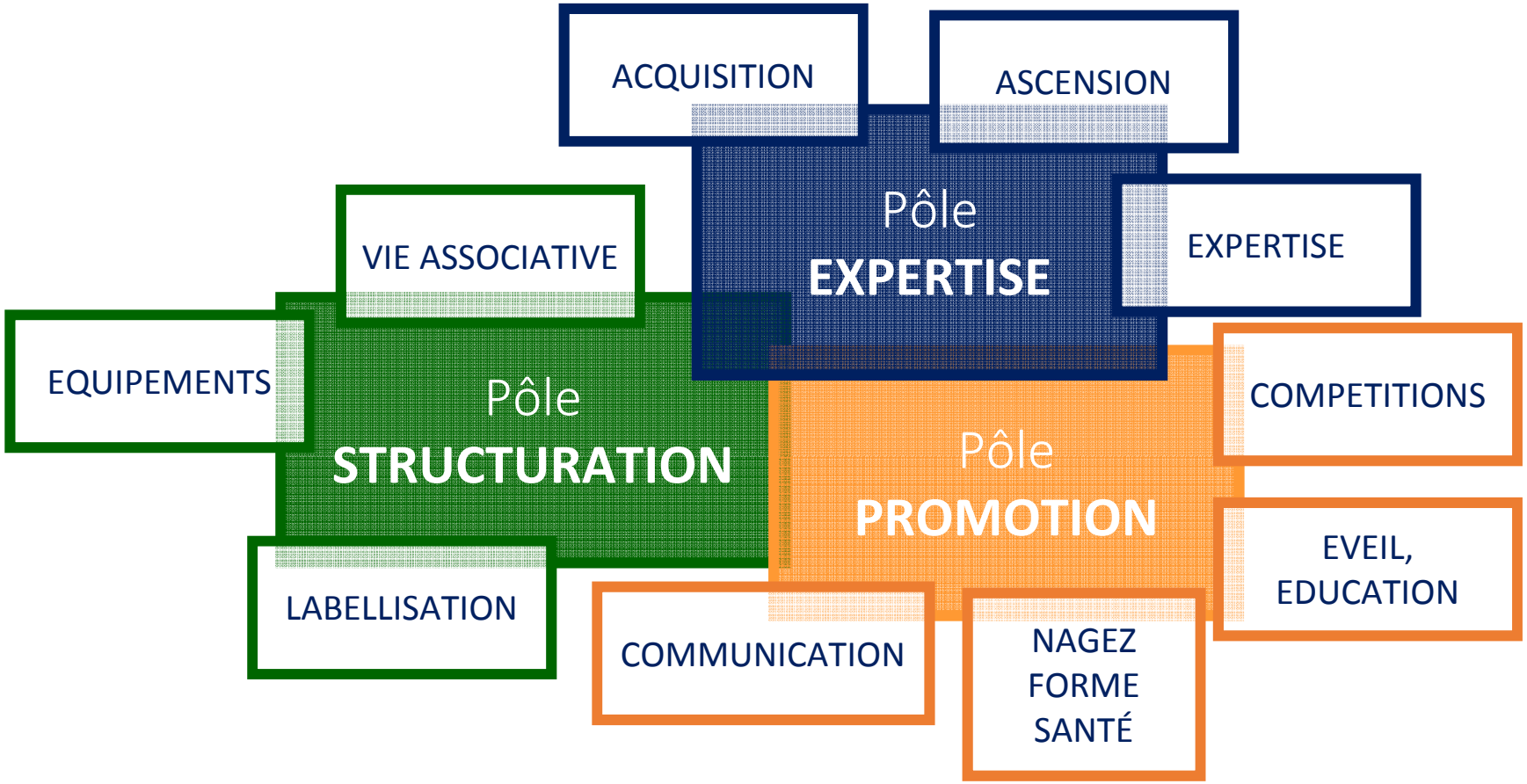
ACQUISITION
ASCENSION
Pôle
EXPERTISE
EXPERTISE
VIE ASSOCIATIVE
EQUIPEMENTS
Pôle
STRUCTURATION
LABELLISATION
Pôle
PROMOTION
COMPETITIONS
EVEIL,
EDUCATION
COMMUNICATION
NAGEZ
FORME
SANTÉ

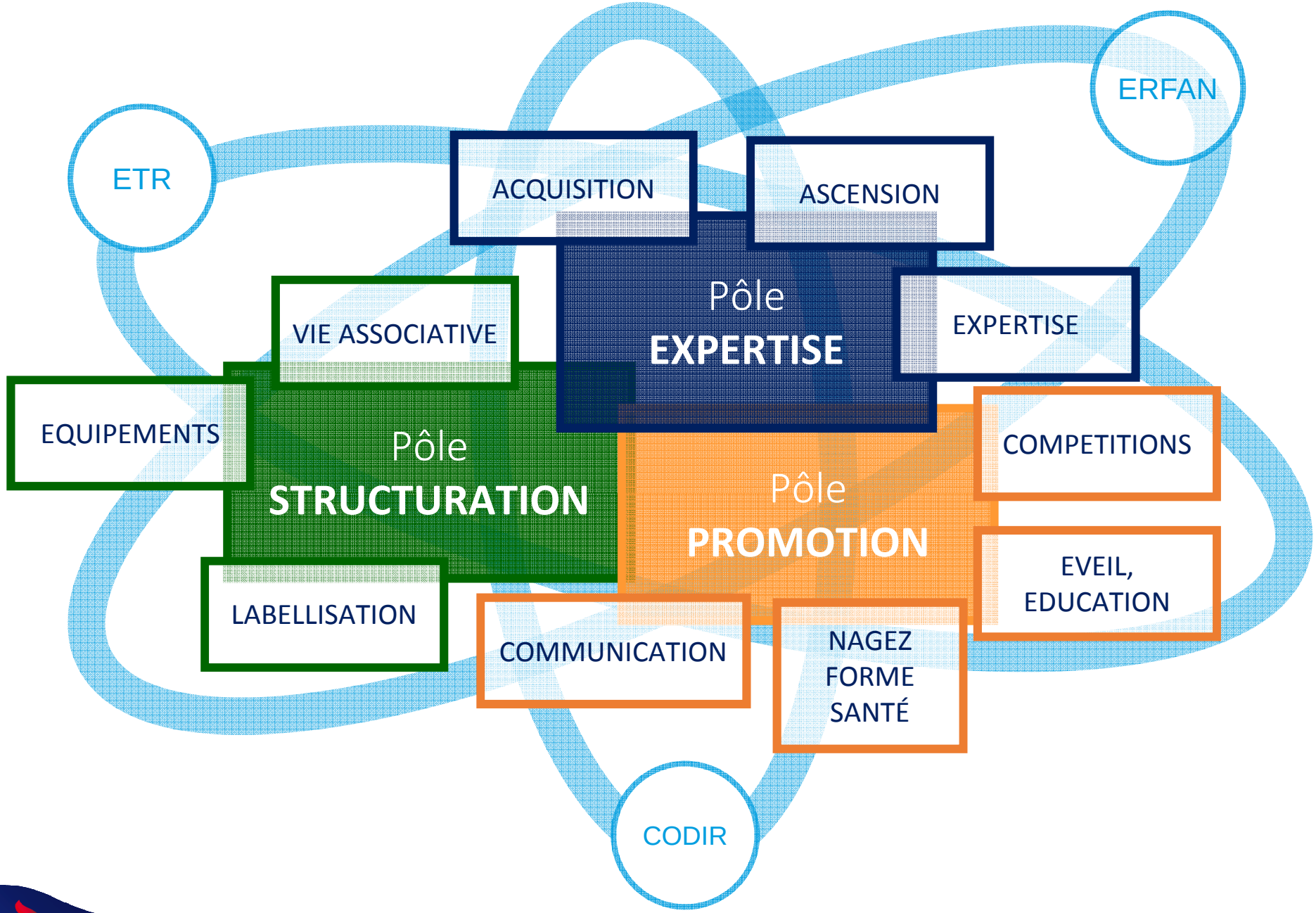

UNE VISION : Des objectifs multiples

Pôle **EXPERTISE**	Accompagner, valoriser l'élaboration et la réalisation des **stratégies sportives visant l'excellence à haut niveau**.
Pôle **STRUCTURATION**	Accompagner, valoriser et labelliser l'élaboration et la réalisation des **stratégies de structuration**.
Pôle **PROMOTION**	Promouvoir, coordonner, soutenir et accompagner le **développement des pratiques**, compétitives ou non, pour tous les publics.

COMITE REGIONAL

MIDI-PYRENEES

72, Rue Riquet - 31000 TOULOUSE
www.mpffn.fr –Tél. (1) : 05.61.62.61.92 – Tél. (2) : 09.70.61.12.73

FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

Pôle **EXPERTISE**	ACQUISITION	ASCENSION	EXPERTISE
Pôle **STRUCTURATION**	VIE ASSOCIATIVE	LABELLISATION	EQUIPEMENTS
Pôle **PROMOTION**	EVEIL, EDUCATION	COMPETITIONS	
	NAGEZ-FORME-SANTÉ AQUAFORM	COMMUNICATION	

2. OBJECTIFS OPERATIONNELS

FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

www.ffnatation.fr - T. 01 41 83 87 70 - F. 01 41 83 87 69 - 14 rue Scandicci - 93508 PANTIN Cedex

Domaine d'intervention	Objectifs Opérationnels
E1 – ACQUISITION	E1.1 – Accompagner la mise en œuvre des **plans d'actions stratégiques départementaux** vers les plus jeunes compétiteurs E1.2 – **Rassembler les entraîneurs et les jeunes nageurs** autour de la thématique du développement de l'expertise.
E2 – ASCENSION	E2.1 – Proposer un **plan d'actions régionales attractif et exigeant** pour une population cible E2.2 – Accompagner les **projets pédagogiques des structures identifiées** E2.3 – Accompagner les **parcours singuliers** vers l'excellence sportive E2.4 – Sensibiliser à la prévention de la **santé** et de l'**hygiène de vie** du sportif
E3 – EXPERTISE	E3.1 – Assurer un **suivi spécifique et personnalisé** des sportifs de haut niveau (nutrition, médical, scolarité, insertion professionnelle, etc.) E3.1 – Soutenir et accompagner les **pôles d'excellence sportive**

Commissions et équipes concernées	Rôles de l'ERFAN et de l'ETR
Commissions Sportives Commission des Juges et Arbitres Commission Médicale Équipe de formateurs (ingénierie, formation) Equipe Technique Régionale (encadrements, réflexions et études)	ERFAN : Formations certificatives des encadrements : Brevets Fédéraux, Diplômes d'Etat Formation continue des entraîneurs Colloques thématiques annuels ETR : Elaboration des plans d'actions Encadrement des regroupements Définition des critères de sélection Collaboration et relais avec les comités départementaux

Domaine d'intervention	Objectifs Opérationnels
S1 –VIE ASSOCIATIVE	S1.1 – Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des **projets de développement des comités départementaux** S1.2 – Soutenir et renforcer **les liens entre les clubs et leurs partenaires** S1.3 – Favoriser les **relations entre les clubs** S1.3 – Conseiller et accompagner les démarches de **professionnalisation**
S2 – LABELLISATION	S2.1 – Accompagner les clubs dans leur démarche de **labellisation** S2.2 – **Suivre et valoriser** les clubs déjà labellisés S2.3 – Augmenter le **nombre de licenciés**
S3 – EQUIPEMENTS	S3.1 – Connaître et accompagner les **créations/rénovations d'équipements** S3.2 – Positionner le Comité Régional en tant que **conseil expert pour les projets de conception** S3.3 – Agir pour la **gestion des piscines** par des associations

Commissions et équipes concernées	Rôles de l'ERFAN et de l'ETR
Commission Labellisation Commission des Équipements Structurants Commission des Équipements Commission des récompenses Équipe de formateurs (ingénierie, formation) Equipe Technique Régionale (conseils, expertise) Conseil Régional Interfédéral des Activités Aquatiques (CRIAA)	**ERFAN** Coopération avec les Comités Départementaux Renforcement et enrichissement des compétences et connaissances des dirigeants de clubs Ingénierie de formations spécifiques Relations avec les organismes formateurs sur ces thématiques (CROS, Cosmos, etc.) **ETR** Rédaction d'une synthèse régionale de l'atlas des piscines Création et animation d'une Equipe de Dirigeants Régionaux (« EDR ») Elaboration de documents à destination des clubs (portail Internet de documentation)

Domaine d'intervention	Objectifs Opérationnels
P1 – ÉVEIL, ÉDUCATION	P1.1 – Renforcer et valoriser le concept et le **dispositif de l'ENF** P1.2 – Développer et valoriser les pratiques d'**éveil aquatique** P1.3 – Accompagner la réflexion autour de l'**apprentissage de la natation** avec tous les acteurs œuvrant auprès des plus jeunes P1.4 – Valoriser et développer la mise en place des opérations « Savoir Nager »
P2 – PRATIQUES COMPÉTITIVES	P2.1 – Organiser et développer la **pratique compétitive des disciplines de la FFN** P2.2 – Garantir et améliorer la **cohérence des programmes sportifs** pour répondre à toutes les formes de progressions et de niveaux de performances P2.3 – Développer et soutenir le développement des **pratiques en milieu rural** (natation estivale, par exemple) P2.4 – Développer la pratique compétitive de l'**Eau Libre** P2.5 – Organiser des **compétitions de portée nationale** P2.6 – Organiser et encourager l'**intégration des sportifs en situation de handicap**

Domaine d'intervention	Objectifs Opérationnels
P3 – PRATIQUES NON COMPÉTITIVES	P3.1 – Développer le secteur **FORME, SANTÉ, BIEN-ÊTRE** P3.2 – Soutenir et développer les **pratiques pendant les vacances scolaires** (Nager Grandeur Nature, stages sportifs) P3.3 – Organiser des **événements sportifs promotionnels** (Nuit de l'eau)
P4 – COMMUNICATION	P4.1 – Renforcer et formaliser les **relations avec les comités départementaux** P4.2 – Développer et enrichir le **site Internet du comité** P4.3 – Trouver des **partenariats privés**, ponctuels ou pérennes P4.4 – Valoriser et renforcer les **relations avec les partenaires et institutions**

Commissions et équipes concernées	Rôles de l'ERFAN et de l'ETR
Commissions des Organisations Commission Informatique et Chronométrage Commission des Partenariats Privés Équipe de formateurs (ingénierie) Equipe Technique Régionale (conseil, expertise)	**ERFAN** Formations AquaForm et NFS Relation avec l'INFAN et le réseau des ERFAN Ingénierie de Formation auprès de l'IRSO Information et orientation sur les possibilités de formations spécifiques **ETR** Réalisation et diffusion des comptes rendus sur les actions sportives réalisées Réalisation de documents promotionnels et de valorisation des pratiques Collaboration avec les commissions sportives régionales

COMITE REGIONAL

MIDI-PYRENEES

72, Rue Riquet - 31000 TOULOUSE
www.mpffn.fr –Tél. (1) : 05.61.62.61.92 – Tél. (2) : 09.70.61.12.73

FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

www.ffnatation.fr - T. 01 41 83 87 70 - F. 01 41 83 87 69 - 14 rue Scandicci - 93508 PANTIN Cedex